ANNEXE 6 – Fiches actions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 1

OPAH-RR – Programme d'aides intercommunales

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTHPN
Description de l'action	La Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord (CCTHPN) ambitionne d'aider à l'amélioration de 100 logements par an et pendant 5 ans sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, elle mettra en œuvre, dès le 1er octobre 2022, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Revitalisation Rurale (OPAH-RR), dont le suivi-animation se fera en régie. Cette opération sera également en lien avec l'ORT à l'échelle de la Communauté de communes, propulsée par le programme national « Petites villes de demain ». Plusieurs problématiques ont été ciblées par les acteurs du territoire et ont conduit à la proposition d'une intervention autour des objectifs suivants : - La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, - L'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique, - L'anticipation au vieillissement de la population afin d'assurer le maintien des populations âgées / handicapées à leur domicile, - La lutte contre la vacance, - L'accélération à l'accession à la propriété, - L'encouragement au développement de l'« éco-rénovation », - L'encouragement au ravalement de façades et de devantures commerciales (porté par les communes), - La création d'accès séparé dans les immeubles (porté par les communes). L'objectif est que les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs puissent bénéficier des mêmes dispositions générales sur l'ensemble du territoire et d'un dispositif renforcé dans des secteurs bien spécifiques. Ainsi, on distingue trois secteurs d'intervention, que sont : - Rénovation du Bâti en zone Urbaine (centres-villes des centralités « Petites villes de demain » de Terrasson-Lavilledieu et Thenon), - Revitalisation Rurale Renforcé (centres-bourgs des centralités du Lardin-Saint-Lazare et d'Hautefort), - Revitalisation Rurale (33 communes du maillage territorial et hors périmètres renforcés des centralités).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

	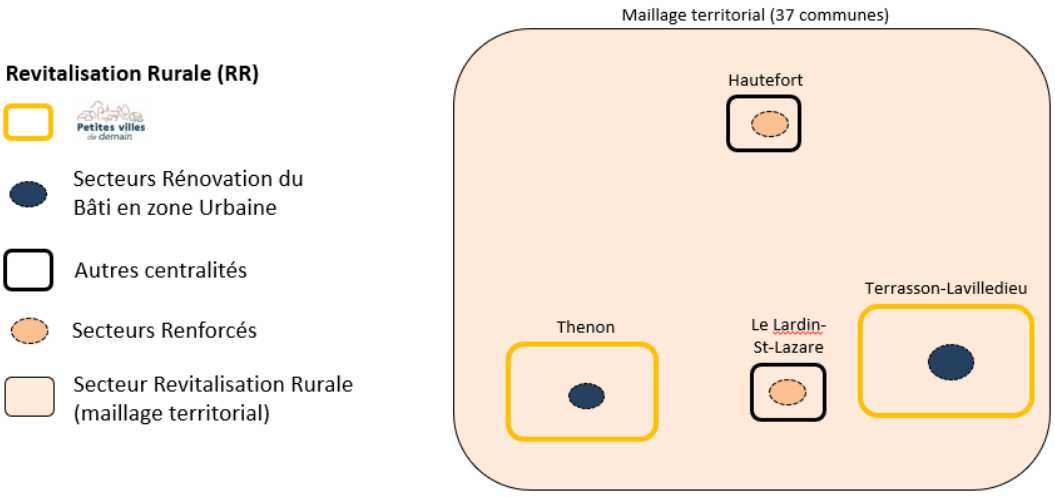 Le dispositif contractuel OPAH-RR de la CCTHPN sera opérationnel jusqu'en septembre 2027 et annexé à la convention cadre d'ORT. Enfin, la convention d'OPAH-RR intègre également la possibilité de recourir à des outils coercitifs, tel que le Permis de louer ou encore la procédure de travaux d'office. Ces éléments feront l'objet d'une étude de calibrage.
Partenaires	ANAH, Conseil départemental de la Dordogne, SACICAP PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine et les 4 centralités.
Dépenses prévisionnelles	Volet des aides intercommunales aux travaux « Habitat privé » (enveloppe par secteur et par année programme) - Rénovation du Bâti en zone Urbaine = 146 600 €, - Revitalisation Rurale Renforcé = 48 000 €, - Revitalisation Rurale = 56 000 €.
Calendrier	Année 1 = 2022/2023 Année 2 = 2023/2024 Année 3 = 2024/2025 Année 4 = 2025/2026 Année 5 = 2026/2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action en lien avec la convention d'OPAH-RR de la CCTHPN
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Voir convention d'OPAH-RR de la CCTHPN
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de par la remédiation aux problématiques de vacance résidentielle et d'habitat dégradé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 2

OPAH-RR – Programme d'aides communales

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes de Terrasson-Lavilledieu, Thenon, Le Lardin-Saint-Lazare et Hautefort
Description de l'action	Les Communes de Terrasson-Lavilledieu, Thenon, Le Lardin-Saint-Lazare et Hautefort ambitionnent d'aider à l'amélioration de 35 immeubles par an et pendant 5 ans suivants des périmètres d'intervention bien spécifiques. Pour ce faire, elles s'associeront, dès le 1er octobre 2022, à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Revitalisation Rurale (OPAH-RR), dont le suivi-animation se fera en régie intercommunale. Cette opération sera également en lien avec l'ORT à l'échelle de la CCTHPN, propulsée par le programme national « Petites villes de demain ». Plusieurs problématiques ont été ciblées par les acteurs du territoire et ont conduit à la proposition d'interventions communales autour des objectifs suivants : - L'encouragement au ravalement de façades (4 communes) et de devantures commerciales (Terrasson-Lavilledieu), - La création d'accès séparé dans les immeubles (Terrasson-Lavilledieu et Thenon). L'objectif est que les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs puissent bénéficier de primes dont les conditions d'attribution sont régies par des règlements validés par les organes délibérants. Le dispositif contractuel OPAH-RR de la CCTHPN, dont les Communes de Terrasson-Lavilledieu, Thenon, Le Lardin-Saint-Lazare et Hautefort sont partenaires co-signataires, sera opérationnel jusqu'en septembre 2027 et annexé à la convention cadre d'ORT.
Dépenses prévisionnelles	Volet des aides communales aux travaux « Habitat privé » (enveloppe par commune et par année programme) - Terrasson-Lavilledieu = 43 000 €, - Thenon = 15 000 €, - Le Lardin-Saint-Lazare = 15 000 €, - Hautefort = 5 000 €.
Calendrier	Année 1 = 2022/2023 Année 2 = 2023/2024 Année 3 = 2024/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

	Année 4 = 2025/2026 Année 5 = 2026/2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action en lien avec la convention d'OPAH-RR de la CCTHPN
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Voir convention d'OPAH-RR de la CCTHPN
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité des communes concernées de par la remédiation aux problématiques de vacance résidentielle et d'habitat dégradé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 3

Réhabilitation de la friche « Bourgeade » en immeuble à usage de bureaux

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Terrasson-Lavilledieu
Description de l'action	1- Eléments de contexte La Commune de Terrasson-Lavilledieu s'est lancée dans une politique de lutte contre la vacance par la réhabilitation de bâti inoccupé. Une campagne significative a été menée sur le secteur ancien de la Commune par l'acquisition de bâti dégradé et sa réhabilitation en locaux professionnels à destination d'artisans d'art. Désormais, seuls deux quartiers nécessitent une intervention lourde pour réduire significativement la vacance et concourir à la redynamisation du centre-ville. Le quartier de la gare a été identifié comme prioritaire et une étude stratégique a été demandée au CAUE24 afin d'établir des scénarii d'aménagements. A cet effet, la Commune s'est portée progressivement acquéreuse de biens en situation de friche afin de projeter une réhabilitation d'envergure. C'est caractéristiquement la situation de l'immeuble situé avenue Jean Jaurès. Ancienne coopérative agricole, ce bâtiment érigé au XIXème siècle présente l'intérêt d'être sur une unité foncière cohérente et offre des caractéristiques architecturales intéressantes. 2- Le projet La réhabilitation consiste en la réalisation d'un espace à vocation de bureaux pouvant accueillir jusqu'à 27 postes de travail, des espaces de formation et de réunion. Cet espace sera dédié à l'accueil d'une entreprise actuellement présente sur la Commune du Lardin-Saint-Lazare qui projetait de délocaliser son activité en Gironde faute de solutions locales. Il s'agit de proposer un espace fonctionnel, susceptible d'ancrer durablement une entreprise présente sur le territoire. L'aménagement projeté répond à 3 objectifs : - Redonner et conserver les codes architecturaux du bâtiment principal afin de donner à ce pôle de bureaux une identité forte et reconnaissable dans le tissu urbain de Terrasson. - Créer des locaux les plus modulables et ajustables ceci afin de s'adapter à de nombreux usages au fil des années. - Privilégier le plus possible des solutions simples et pouvant être entretenus en régie soit par l'utilisateur soit par les services techniques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

	de la ville. 3- Objectifs du projet La vacance sur le cœur de bourg à TERRASSON LAVILLEDIEU est relativement importante (22% sur les locaux commerciaux). Elle est disséminée dans l'ensemble des quartiers mais touche particulièrement le quartier de la gare. Ces bâtiments sont perçus à l'heure actuelle comme un signe de dévitalisation. La municipalité a décidé d'en faire une source d'opportunité, ce périmètre urbain recelant un potentiel de mutation et de densification. Leur remise sur le marché génèrera de nouvelles disponibilités sur ce secteur urbanisé où le foncier se fait rare. Investir ces délaissés permettra également de redonner une nouvelle dynamique au quartier de la gare, site parfaitement approprié pour recevoir du logement ou de nouvelles activités tertiaires. Le projet est situé avenue Jean Jaurès, avenue qui constitue à la fois l'un des deux axes structurants de la ville et axe privilégié de structuration urbaine. L'aménagement actuel des trottoirs et la végétalisation de cette rue la rendent agréable et sécurisée pour le piéton. Un cheminement doux servant de connexion piétonne traversante ainsi qu'un espace de stationnement, seront créés sur le terrain non bâti situé dans l'emprise foncière du projet, afin de participer au maillage des espaces verts et liaisons douces de la ville. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le principe d'aménagement décrit au PLU et notamment dans les actions définies dans son P.A.D.D : Mettre en œuvre une politique de renouvellement urbain sur le quartier de la gare, faciliter la mutation des friches et emprises d'activités dans la ville, élever légèrement les hauteurs dans la ville afin d'économiser le foncier (le projet consiste à aménager un RDC et 2 étages jusqu'alors non occupés)., conforter le tissu économique et maintenir des activités économiques dans la ville en permettant une bonne coexistence avec le secteur d'habitat. Sur la transition écologique, ce projet s'inscrit en tous points dans les objectifs fixés par l'Etat de zéro artificialisation des sols. Etoffer la ville, poursuivre son développement et son dynamisme par la réhabilitation de foncier déjà existant sont les maitres-mots de la politique portée par la ville pour les prochaines années. Compte-tenu de l'état de friche du bâtiment rénové, il n'est pas possible de quantifier quelque économie d'énergie, en revanche, le parti pris de réhabilitation évite toute nouvelle artificialisation des sols et concourt à une politique vertueuse d'aménagement. En parallèle, la désartificialisation des surfaces extérieures (parvis et abords), offre la possibilité de remettre du végétal et de déminéraliser les espaces de centre-ville.
Partenaires	Etat et Conseil départemental de la Dordogne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

Plan de financement prévisionnel	Dépenses = ingénierie + poste de travaux = 67 000 € + 1 118 134 € = 1 185 334 € Recettes = Etat (DSIL) + Fonds Friche + CD24 (Contrat de projets communaux) + Commune (autofinancement) = 223 626,80 € + 100 000 € + 279 533,50 € + 582 173,70 € = 1 185 334 €
Calendrier	Début travaux = Eté 2022 Durée = 10 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action lauréate AMI Fonds Friche
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'entreprises installées Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Mettre en œuvre une politique de renouvellement urbain sur le quartier de la gare Réhabilitation d'une friche économique Conforter le tissu économique et maintenir des activités économiques dans la ville en permettant une bonne coexistence avec le secteur résidentiel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 4

Extension et aménagement Zone d'Activités Economiques Les Coudonnies

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTHPN
Description de l'action	Dans le cadre de sa compétence Economie et de la gestion des zones d'activités, la Communauté de communes a le projet d'étendre, en continuité de la zone d'activités des Fauries, la ZAE des Coudonnies à des fins de déploiement des projets d'installations d'entreprises et de réserves foncière. Cette ZAE se situe en entrée de ville en venant de Brive. À proximité de l'autoroute A 89 et en bordure de la D 6089, elle n'est desservie à l'heure actuelle que par une voirie d'une seule voie en sens unique. Le projet consiste à la création des aménagements - voirie de desserte, nécessaires à l'extension de la Zone d'Activités Économiques communautaire dite « des Fauries », d'une superficie d'environ 8 hectares commercialisables. Il est à noter que cette opération structurante a été retenue par le Conseil Régional d'Aquitaine, au sein du Contrat de Pays mis en œuvre par la structure porteuse du Pays Périgord Noir, comme Zone d'Activités Économiques d'intérêt régional. 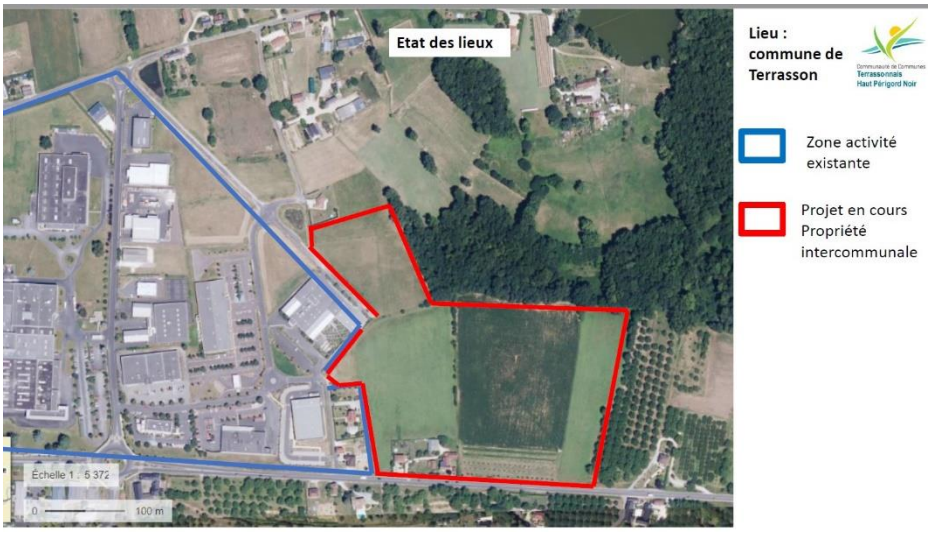 L'aménagement de la zone implique dans un premier temps l'élargissement de la voirie de desserte à 8 mètres de largeur sur une longueur d'environ 500 ml. Il serait ensuite nécessaire de créer une voirie d'environ 350 ml au nord des parcelles à desservir et en complément de la voirie nord de créer une

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

	voirie de desserte interne d'environ 200 ml afin de desservir les différents lots. Les voiries principales de circulation possèderont un piétonnier de 1,5 m le large. Le réseau d'éclairage public en place permettra d'assurer une visibilité permanente dans la zone mais il y a nécessité de l'étendre sur 550 ml. De la même façon il y aura une extension des réseaux humides de 550 ml à réaliser. Les eaux pluviales seront collectées via un réseau de fossés vers un bassin de rétention. Ces eaux seront restituées au milieu naturel par infiltration. Les eaux usées seront acheminées vers le réseau d'assainissement collectif existant.
Partenaires	Etat, Conseil départemental de la Dordogne et Banque des Territoires.
Plan de financement prévisionnel	**Plan de financement prévisionnel :** **Dépenses H.T.** **2 154 689,19 €** Travaux d'aménagement 1 036 568,00 € Acquisitions 953 277,00 € Frais d'actes 95 650,11 € Géomètre 7 000,00 € Maîtrise d'œuvre 62 194,08 € **Recettes H.T.** **2 154 689,19 €** État DETR/DSIL (50 %, assiette éligible 1 616 489,19 €) 808 244,60 € Conseil Départemental (25 %) 538 672,30 € Communauté de Communes (25 %) 807 772,29 €
Calendrier	Début travaux = Septembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE du Périgord Noir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'entreprises installées Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'extension de la Zone d'Activités Économiques aura un impact fort au niveau de la création d'emplois dans la mesure où l'implantation de nouvelles entreprises génère des emplois directs et indirects. À l'heure actuelle, de nombreux contacts avec des entreprises permettent d'envisager un développement important.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402401-20220904-2022109-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 5

Réhabilitation de la piscine municipale

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Terrasson-Lavilledieu
Description de l'action	1- Le contexte Véritable pôle d'attractivité pour la Commune, la piscine municipale de Terrasson ne répond plus aux besoins des administrés et ne concourt plus au rayonnement résidentiel et touristique qui pourrait être le sien. Une tendance baissière significative est enregistrée dans la fréquentation de ces dernières années et force est de constater que l'image de cet équipement est largement dégradée auprès des utilisateurs potentiels. Avec une population ayant les revenus par habitant parmi les plus faibles de la Dordogne, une forte représentation de grands ensembles collectifs à loyers sociaux la Commune de Terrasson doit pouvoir apporter à sa population des loisirs à tarifs modérés et utilisables par tous. L'analyse périphérique des équipements de loisirs disponibles laisse apparaitre la nécessité de parcourir plus de 15 km pour pouvoir les utiliser. Ce paramètre conjugué aux problématiques de mobilité très actuelles laisse apparaitre d'importantes difficultés pour les habitants de la Commune. En parallèle, et bien que située en Périgord Noir et traversée par la Vézère, Terrasson ne dispose d'aucune base de loisirs aquatique ou de possibilités d'offrir un espace baignade naturel. Elément déterminant pour le tourisme familial, la piscine municipale offre une nouvelle perspective d'attractivité aux publics désireux de séjourner dans la Région. Alors que Terrasson devient une destination touristique, il apparait essentiel, à la porte de la Dordogne, de pouvoir disposer d'un équipement moderne susceptible de fixer une clientèle touristique nouvelle. L'équipement actuel nécessite d'importantes mises aux normes. Sa vétusté est manifeste et l'accessibilité, la sécurité, l'isolation thermique ainsi que les conditions d'accueil doivent être revues. L'absence de réhabilitation se traduira nécessairement par une fin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

	d'exploitation à très court terme laissant un territoire de près de 14 000 habitants sans accès à un bassin. 2- Le projet Il s'agit de réhabiliter entièrement la piscine municipale autour de 3 axes : - la rénovation complète du bassin de nage avec installation d'un système de chauffage de l'eau. L'ensemble du bassin est reconfiguré afin non seulement de respecter les normes actuelles mais également pouvoir accueillir des compétitions et autres manifestations aquatiques. C'est ainsi que les espace de nage seront réhabilités pour satisfaire aux normes sportives départementales afin d'offrir des perspectives de création d'un club de natation sur la Commune. En parallèle, et toujours sur le bassin et les espaces de nage, chaque espace sera mis aux normes accessibilité pour accueillir les personnes en situation de handicap. - la rénovation du bâtiment d'accueil. Celui-ci sera intégralement repris afin d'assurer sa mise aux normes hygiène et sécurité et d'en garantir son dimensionnement aux capacités d'accueil de la piscine. Intégralement fermé et isolé, il garantira un accueil en toute période de l'année pour pouvoir étendre les perspectives d'ouverture de la piscine. L'accessibilité aux personnes en situation de handicap sera naturellement traitée. - la création d'une aire aqualudique pour répondre à la vocation sociale et touristique de l'équipement. Comme évoqué, la piscine constitue une offre de loisirs essentielle pour les Terrassonnaises et les Terrassonnais et représente un élément d'attractivité pour les touristes. C'est à ce titre qu'un équipement composé d'un splashpad et d'un pentagliss devra permettre de satisfaire au double objectif évoqué ci-dessus.
Partenaires	Etat, Agence Nationale du Sport, Conseil départemental de la Dordogne
Plan de financement prévisionnel	Dépenses = ingénierie + poste de travaux = 210 000 € + 2 353 445 € = 2 563 445 € Recettes = Etat (DSIL) + Agence Nationale du Sport + CD24 (plan piscine) + Commune (autofinancement) = 470 689 € + 235 344,50 € + 706 033,50 € + 1 151 378 € = 2 563 445 €
Calendrier	Début travaux = Eté 2022
Lien autres programmes et	Fiche action inscrite dans le CRTE du Périgord Noir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402191-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Agir sur l'attractivité communale et territoriale en proposant un équipement moderne, adapté aux pratiques et susceptibles de devenir un point d'activité touristique,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 6

Travaux d'extension de la gendarmerie

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Terrasson-Lavilledieu
Description de l'action	1- Contexte La commune de Terrasson accueille les services de la brigade de gendarmerie. A cet effet, avait été construit en 2005, un ensemble immobilier comportant : - 09 logements, - des espaces professionnels, - un ensemble d'espaces extérieurs conformes aux impératifs qui incombent à l'activité de la gendarmerie, Aujourd'hui, les espaces affectés se révèlent insuffisants au regard des besoins de la compagnie et une extension se révèle nécessaire. Le besoin exprimé s'élève à 5 logements supplémentaires et la création d'espaces collectifs de travail ad 'hoc. 2- Le projet architectural La Commune a inscrit son projet de développement dans une stratégie de recyclage des friches. Améliorer les espaces extérieurs, offrir une qualité de service supplémentaire ou encore accroitre les perspectives d'accueil des établissements publics doivent pouvoir être accomplis par la mobilisation de foncier déjà disponible. A cet effet, un certain nombre de bâtis existants, de friches ou encore de parcelles ont été identifiées et leur mobilisation a été définie comme prioritaire pour le support de tout projet communal. Cette stratégie n'est pas forcément l'option financière la plus intéressante pour la collectivité mais elle s'avère la plus vertueuse en matière de consommation de foncier et d'attractivité urbanistique pour la ville. La gendarmerie actuelle présente l'intérêt de disposer en proximité immédiate un ancien office notarial inutilisé depuis une dizaine d'années et qui tend à devenir une friche. A l'issue d'une étude de faisabilité, la Commune s'est donc portée acquéreuse du bien afin de le réhabiliter et d'en changer la destination. Il s'agit d'une unité foncière de 1 529m2 composée de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

	la parcelle cadastrée BV n°88 au prix de 260 000€ net vendeur. Le projet, tel qu'envisagé, a naturellement reçu la validation des services de la gendarmerie. Le programme de réhabilitation prévoit la livraison de : - deux appartements T4 d'une superficie de 88m2 chacun, - deux appartement T3 d'une superficie de 70m2 chacun, - un appartement T2 de 55m2. - un espace de bureaux d'une superficie de 45m2 - la pose de clôtures venant sécuriser l'ensemble de l'enceinte, - la création d'espaces extérieurs végétalisés pour certains et artificialisé pour d'autres afin d'accueillir des zones de stationnement et de circulation.
Partenaires	Etat et Conseil départemental de la Dordogne
Plan de financement prévisionnel	Dépenses = ingénierie + poste de travaux = 77 072,40 € + 877 817,80 € = 954 890,20 € Recettes = Etat (DETR) + Ministère de l'Intérieur + CD24 (Contrat de projets territoriaux) + Commune (autofinancement) = 263 345,34 € + 190 400 € + 121 313,97 € + 379 830,89 € = 954 890,20 €
Calendrier	Début travaux = Décembre 2022 Durée = 10 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans CRTE Périgord Noir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'occupation des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	- réhabilitation d'une friche en cœur de ville. Inscrit dans la volonté municipale de pouvoir développer la Ville en limitant l'artificialisation des sols, l'extension de la gendarmerie par le réemploi de bâti vacant offre une perspective vertueuse en matière de consommation de l'espace. - réponse à un besoin de la compagnie de gendarmerie en prise directe avec l'actuel. Présentant depuis de nombreuses années des facteurs d'inadéquation aux besoins des militaires, l'extension projetée offrira de nouvelles perspectives d'accueil et de travail pour ancrer durablement cet équipement sur la Commune de Terrasson. - amélioration de l'attractivité urbanistique de la ville. La suppression d'une friche sur un axe stratégique de la Commune offre la perspective d'une nouvelle attractivité urbanistique et le confortement d'une stratégie de traitement paysager des espaces.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

Opération de Revitalisation de Territoire

FICHE ACTION N° 7

Extension et aménagement de la Zone d'Activités Economiques de la Besse – Création d'un Pôle Agroalimentaire

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTHPN
Description de l'action	Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Développement économique » et face au manque de foncier à destination des activités économiques que connait la Communauté de Communes, les élus du Conseil communautaire souhaitent s'inscrire dans une véritable politique d'acquisitions et d'aménagements fonciers dans le but de répondre aux demandes des entreprises. En effet, que cela soit dans le cadre d'un développement endogène ou exogène, les élus font face à de nombreuses sollicitations d'entreprises auxquelles il leur est difficile de répondre. C'est pourquoi, ils s'inscrivent dans un projet d'extension de la ZAE existante sur le secteur de « La Besse » sur la Commune de Thenon qui accueille depuis 30 ans des entrepôts frigorifiques passés il y 5 ans dans le giron de l'entreprise STEF – leader européen de la logistique du froid, et depuis 2017 « Mademoiselle Desserts » qui a choisi d'implanter à Thenon son 9ème site sur le territoire national parmi ses 13 implantations européennes. Afin de créer un véritable pôle agro-alimentaire autour de ces entreprises « phares » ce projet primordial comporterait deux tranches avec une 1ère tranche constituée par l'acquisition de terrains puis une seconde tranche qui consistera à procéder aux aménagements inhérents à la viabilisation de cette extension de ZAE. 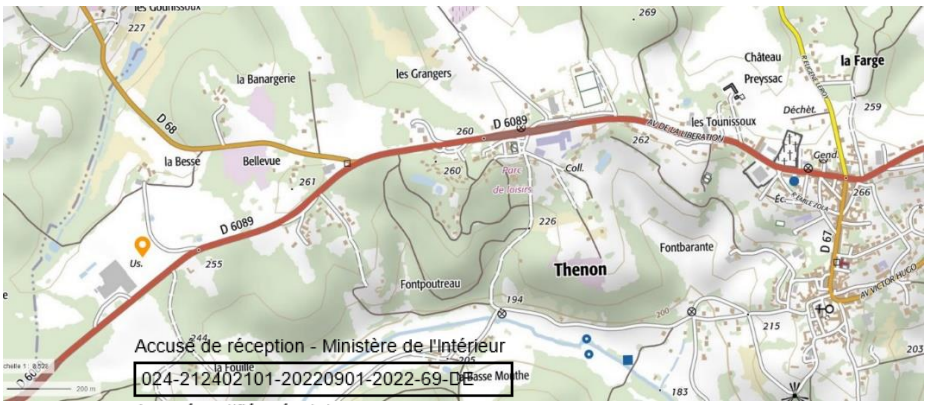 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402101-20220901-2022-69-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/09/2022 Affichage : 02/09/2022

Partenaires	Etat, Conseil départemental de la Dordogne et Banque des Territoires.
Plan de financement prévisionnel	Dépenses = acquisitions, ingénierie et travaux = 1 167 694,19 € Recettes = Etat (DETR) + CD24 (Contrat de projets territoriaux) + CCTHPN (autofinancement) = 583 847,10 € + 291 923,55 € + 291 923,55 € = 1 167 694,19 €
Calendrier	Début travaux = Septembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE du Périgord Noir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'entreprises installées Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'extension de la Zone d'Activités Économiques aura un impact fort au niveau de la création d'emplois dans la mesure où l'implantation de nouvelles entreprises génère des emplois directs et indirects. À l'heure actuelle, de nombreux contacts avec des entreprises permettent d'envisager un développement important.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 8

Extension et aménagement de la Zone d'Activités Economiques de Bellevue

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTHPN
Description de l'action	Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Développement économique » et face au manque de foncier à destination des activités économiques que connaît la Communauté de Communes, les élus du Conseil communautaire souhaitent s'inscrire dans une véritable politique d'acquisitions foncières dans le but de répondre aux demandes des entreprises. En effet, que cela soit dans le cadre d'un développement endogène ou exogène, les élus font face à de nombreuses sollicitations d'entreprises auxquelles il leur est difficile de répondre. C'est pourquoi, un projet d'extension de la ZAE existante sur le secteur de « Bellevue » sur la Commune de Thenon apparaît comme opportun. En effet, autour d'une enseigne de bricolage implantée depuis 1985 passée sous l'enseigne « Bricopro » depuis 4 ans, une zone artisanale et de services est en train de se constituer avec l'implantation cette année d'une antenne du cabinet associant les vétérinaires de Montignac et Thenon depuis 1982. Afin de créer un véritable pôle de services autour de ces entreprises, ce projet d'extension comporterait deux tranches avec une 1ère tranche constituée par l'acquisition de terrains puis une seconde tranche qui consistera à procéder aux aménagements inhérents à la viabilisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

Partenaires	Etat, Conseil départemental de la Dordogne et Banque des Territoires.
Plan de financement prévisionnel	Dépenses = acquisitions, ingénierie et travaux = 720 357,74 € Recettes = Etat (DETR) + CD24 (Contrat de projets territoriaux) + CCTHPN (autofinancement) = 360 178,87 € + 180 089,44 € + 180 089,44 € = 720 357,74 €
Calendrier	Début travaux = Septembre 2022 Durée des travaux = 5 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE du Périgord Noir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'entreprises installées Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'extension de la Zone d'Activités Économiques aura un impact fort au niveau de la création d'emplois dans la mesure où l'implantation de nouvelles entreprises génère des emplois directs et indirects. À l'heure actuelle, de nombreux contacts avec des entreprises permettent d'envisager un développement important.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 9

Programme de sécurisation des trames de circulation

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Thenon
Description de l'action	Sur l'ensemble de son territoire, la Commune de Thenon a identifié plusieurs secteurs où se posent des problèmes de sécurité pour l'ensemble des usagers de la route (voitures, cyclistes et piétons). Ces problèmes sont identifiés sur des voies communales et des routes départementales, en agglomération ou bien hors agglomération. Les problématiques sont très variées ; cela concerne des problèmes de signalisation ou de visibilité, mais également des problèmes plus importants de réorganisation de circulation, de conception de voie ou de carrefours à réaménager. Le présent document est un diagnostic qui synthétise l'ensemble des points identifiés. Pour chacun d'entre eux, des pistes d'aménagement sont proposées pour solutionner les problèmes. Pour les points les plus complexes, des réflexions plus poussées sont nécessaires et des études de faisabilité indépendantes sont nécessaires. En parallèle, l'adaptation des zonages de son centre-ville permettra d'intégrer l'ensemble des usagers de la route, notamment les cyclistes et les piétons : en classant certains secteurs de ville en zones 30 ou aires de rencontre, la prise en compte de ces types de modalités permettra à la commune de promouvoir les modalités douces et le partage de l'espace public, conformément à la loi LOM. Ainsi et de manière à pouvoir remédier aux problématiques identifiées, la Commune envisage de déployer un programme pluriannuel de sécurisation et réaménagement de ses traverses.
Partenaires	Etat (DETR ou DSIL)
Plan de financement prévisionnel	Dépenses = Travaux = 110 000 € Recettes = Etat (DETR ou DSIL) + Amendes de police + Commune de Thenon (autofinancement) = 33 000 € + 10 000 € + 67 000 € = 110 000 €
Calendrier	Tranche 1 = 2023 Tranche 2 = 2024 Tranche 3 = 2025 Tranche 4 = 2026
Lien autres programmes et	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024024402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation du centre-bourg Nombre d'accidents
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la déambulation piétonne dans le centre-bourg.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 10

Rénovation énergétique de la Salle du Marché couvert

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Thenon
Description de l'action	La Commune de Thenon ambitionne de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil du public au sein de la Salle du Marché couvert. En effet et pour une utilisation optimale en période estivale de cet espace multifonction (marché couvert, salle de réunion, spectacles, cinéma, etc.), il convient de l'équiper d'un système de climatisation.
Partenaires	Conseil départemental de la Dordogne
Plan de financement prévisionnel	Dépenses = Travaux = 45 000 € Recettes = Conseil départemental de la Dordogne (contrat de projets communaux) + Commune de Thenon (autofinancement) = 11 250 € + 33 750 € = 45 000 €
Calendrier	Début des travaux : Fin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des conditions d'accueil d'un des équipements structurants de la centralité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 11

Réhabilitation d'un restaurant – Le KM 48

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune du Lardin-Saint-Lazare
Description de l'action	La Commune du Lardin-Saint-Lazare dispose d'une offre en restauration assez limitée. La présence sur la Commune de la plus importante entreprise du département - Condat – avec ses 550 employés, ses cadres et commerciaux ainsi que la plate-forme logistique située à l'entrée du bourg, ont fait émerger le besoin d'une restauration à proximité du site industriel afin de limiter les déplacements et in fine l'emprunte carbone. Par ailleurs, la population issue du territoire intercommunal est également en demande d'un moyen de restauration de qualité mais abordable pour les soirs et week-ends. Le projet consiste en la réhabilitation et la remise aux normes d'un ancien restaurant fermé depuis plus de 10 ans, situé à proximité de la RD 6089 avec une grande facilité d'accès et disposant d'un parking privé.
Partenaires	Etat et Conseil départemental de la Dordogne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

Plan de financement prévisionnel	Dépenses = Acquisition, ingénierie et travaux = 710 350 € Recettes = Etat (DETR) + Conseil départemental de la Dordogne (contrat de projets communaux) + Commune du Lardin-Saint-Lazare (autofinancement) = 70 700 € + 177 587,50 € + 462 062,50 € = 710 350 €
Calendrier	Début des travaux : Fin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE Périgord Noir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de l'établissement Satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement et accroissement de l'offre en restauration sur la centralité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 12

Construction d'une salle des fêtes à vocation de spectacles

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune du Lardin-Saint-Lazare
Description de l'action	En remplacement d'une salle vétuste et qui n'est plus appropriée aux besoins des administrés voir de la population du territoire intercommunal, il s'agit de la construction sur un terrain appartenant à la collectivité, d'un bâtiment neuf anticipant la RE 2022, d'environ 728 m² utiles, comprenant une salle multifonctions de 350 m² pouvant accueillir 240 spectateurs (spectacles, théâtre, concerts, projections, banquets, réunions, etc.) équipée de vestiaires, sanitaires et rangements associés, un office traiteur et un coin bar, un hall, une régie, espace pour les artistes et les locaux techniques nécessaires (chaufferie, locaux techniques, réserves). L'équipement prévu s'intégrera à la halle couverte mais ouverte déjà existante (2009) et servant aux différentes manifestations de la commune. L'aménagement extérieur portera sur la création d'un parvis d'accueil, des liaisons piétonnes depuis les places de stationnement ainsi que des voiries. 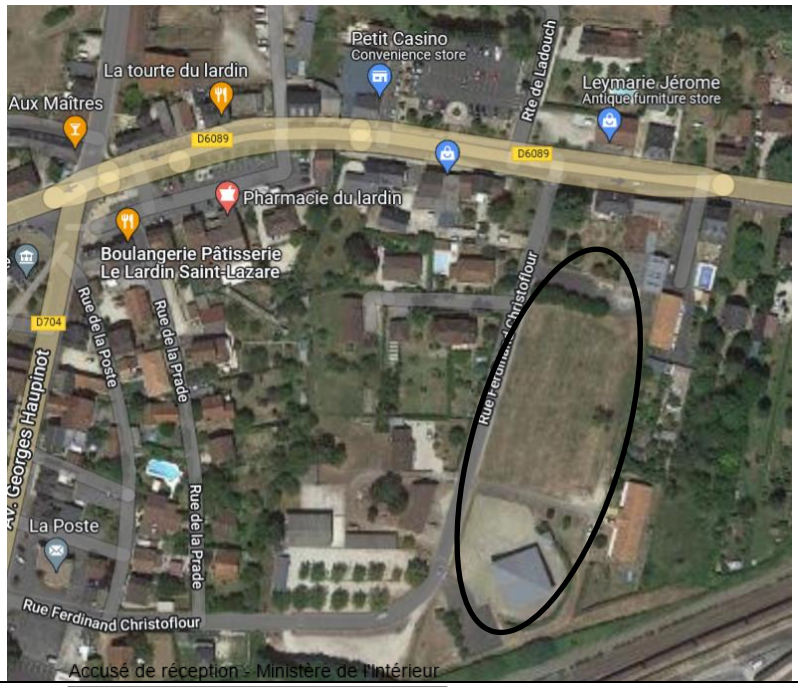
Partenaires	Etat, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et Conseil départemental de la Dordogne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

Plan de financement prévisionnel	Dépenses = Ingénierie et travaux = 2 203 692 € Recettes = Etat (DETR) + Conseil régional de Nouvelle Aquitaine + Conseil départemental de la Dordogne (contrat de projets communaux) + Commune du Lardin-Saint-Lazare (autofinancement) = 661 107,60 € + 90 000 € + 550 923 € + 901 661,40 = 2 203 692 €
Calendrier	Début des travaux : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE Périgord Noir et le Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Noir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de l'équipement Programmation culturelle
Conséquence sur la fonction de centralité	Création d'un nouvel équipement structurant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 13

Restauration et restructuration de l'aile Nord-Est de l'Hôtel Dieu en espaces culturels

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Hautefort
Description de l'action	Ce projet consiste à la réhabilitation partielle et l'aménagement d'espaces communaux dans une partie des bâtiments adjacents Nord-Est de l'ancien hôpital. L'édifice est classé au titre des Monuments Historiques. Dans le détail, la programme prévoit : - Déplacement de l'herboristerie dans le pavillon d'angle de l'aile Est, - Aménagement d'une grande salle d'exposition / salle communale au RDC de l'aile Est, - Création de logements y compris espaces communs, accès, escaliers, au R+1 de l'aile Est.
Partenaires	Etat et Conseil départemental de la Dordogne
Plan de financement prévisionnel	Dépenses = Ingénierie et travaux = 348 770 € Recettes = Etat (DETR) + Conseil départemental de la Dordogne (contrat de projets communaux) + Commune d'Hautefort (autofinancement) = 104 631 € + 87 192,50 € + 156 946,50 = 348 770 €
Calendrier	Début des travaux : Fin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE Périgord Noir et le Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Noir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Occupation des logements Fréquentation de l'équipement
Conséquence sur la fonction de centralité	Restructuration d'un élément patrimonial fort du centre-bourg d'Hautefort

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022

FICHE ACTION N° 14

Remplacement de la chaudière de l'école

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Hautefort
Description de l'action	Ce projet consiste à l'implantation d'une chaufferie centrale aux bois pour fournir en énergie le groupe scolaire qui comprends la cantine, l'école primaire et maternelle et un logement communal (situé à l'étage de l'école maternelle). Cette opération se fera en remplacement de 2 chaudières au fuel. Tous ces bâtiments sont équipés en émetteurs à haute température et le raccordement entre les deux écoles se fera via un réseau de chaleur. 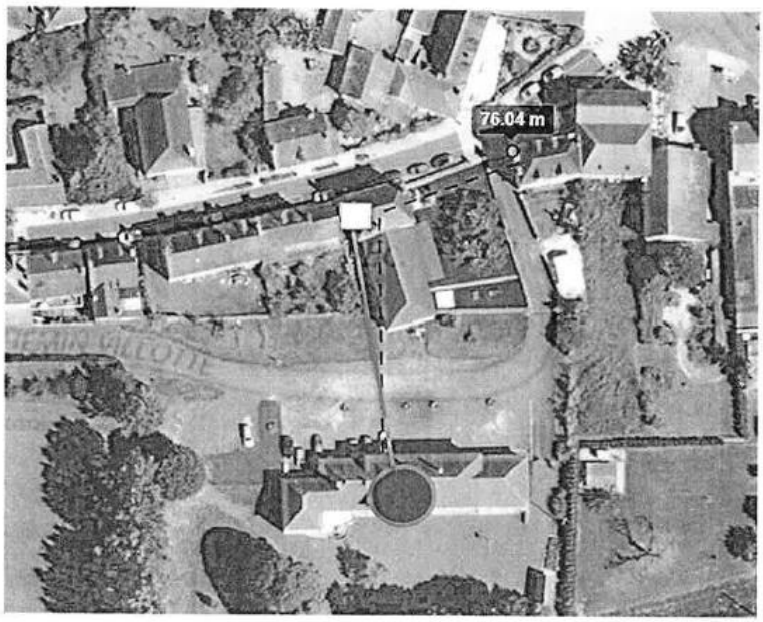 Emplacement future chaufferie — Création réseau de chaleur Emplacement chaufferie actuelle — Emplacement sous station Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402101-20220901-2022-69-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/09/2022 Affichage : 02/09/2022

Partenaires	Etat
Plan de financement prévisionnel	Dépenses = Ingénierie et travaux = 115 500 € Recettes = Etat (DETR) + Commune d'Hautefort (autofinancement) = 40 425 € + 75 075 € = 115 500 €
Calendrier	Début des travaux : Fin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE Périgord Noir et le Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Noir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation énergétique Satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénovation énergétique d'équipements publics structurants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20220901-2022-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/09/2022
Affichage : 02/09/2022